



## **PLURALISME DES MEDIAS**

### **INTERVENTION DE Mr JEAN-PIERRE STROOBANTS**

**Correspondant permanent à Bruxelles du journal Le Monde**

**Maître de conférence invité au département COMU de l'UCL**

**15 mars 2005**

Le sujet des concentrations qui nous occupe aujourd'hui aborde une réalité qui n'est pas totalement nouvelle. La concentration économique de la presse, et j'évoquerai principalement la presse quotidienne, résulte d'un processus qui a été enclenché il y a de nombreuses années, en Belgique comme ailleurs.

En France, les 60 dernières années ont été marquées par un cascade de disparitions, absorptions, fusions et concentrations. La presse quotidienne nationale, composée de titres souvent prestigieux que vous connaissez bien, vit, en fait, un phénomène de déclin structurel qui contraste avec le maintien d'une presse régionale forte, laquelle n'a toutefois pu poursuivre sa route qu'au prix d'autres concentrations : en l'espace de cinq décennies, le nombre des titres disponibles sur le marché français a été divisé par trois. Quant à la presse quotidienne nationale elle poursuit, en fait, sa restructuration : au cours des derniers mois, les quotidiens de la Socpresse, ex-groupe Hersant, sont passés sous le contrôle de Serge Dassault, Libération a été renfloué par un membre de la famille Rotschild et Le Monde vient d'accepter d'ouvrir son capital, tant au groupe Hachette-Lagardère qu'au groupe espagnol El País. France Soir et l'Humanité continuent, pour leur part, de se débattre dans des difficultés chroniques.

Comment expliquer ces phénomènes qui ont, en quelque sorte, rendu inéluctables les concentrations ? De multiples manières, bien sûr. Et les avis qui évoquent aujourd'hui la possible « disparition du papier » en raison de l'importance croissante d'Internet ressemblent furieusement à ceux entendus il y a 50 ans, au moment de la montée en puissance de la télévision.

Il n'y, en fait, pas de cause unique au déclin de l'écrit, sur lequel vos travaux reviendront sans doute abondamment, et dont je pense, personnellement, qu'il est tout sauf irrémédiable, à condition qu'une prise de conscience se manifeste chez tous les acteurs. Et donc aussi chez les journalistes, dont on peut parfois déplorer la résignation et l'absence d'une volonté vigoureuse de remise en cause de leurs pratiques, face à une société dont, à l'évidence, les attentes évoluent rapidement. Or, sans une véritable révolution des esprits et des pratiques, ils laisseront à d'autres le soin d'imaginer l'avenir à leur place et on peut craindre qu'ils n'y trouvent pas toujours le rôle qui était et doit rester le leur, notamment face à des éditeurs parmi lesquels on trouve plus souvent aujourd'hui de bons managers que de « grands patrons » de presse. Ce n'est pas une critique, c'est le constat d'une évolution.

Nous n'avons pas le temps d'entrer dans le détail de certaines considérations ou explications. Je me contenterai donc d'un rappel, que je ferai avec Daniel Junqua, ancien journaliste du Monde : « Collecter l'information, l'éclairer et la commenter, la mettre en forme, imprimer et diffuser à des dizaines ou des centaines de milliers d'exemplaires : tout cela exige, surtout lorsqu'il s'agit de quotidiens, la mise en œuvre de moyens techniques et humains considérables », souligne avec bon sens Junqua dans son livre « La presse, le citoyen et l'argent ». Ce propos rappelle une évidence... qui ne me semble pas si évidente que cela lorsque j'entends certains universitaires, des responsables publics ou des adeptes d'une nouvelle critique sans nuances évoquer le rôle des médias en omettant de se rappeler que ces médias, la presse, sont d'abord une industrie et un commerce. Que si des journaux ne parviennent pas à se vendre et à équilibrer leurs budgets, ils sont voués à la disparition, comme d'autres acteurs d'un système libéral. Que des journalistes, de plus en plus nombreux, doivent d'ailleurs faire face actuellement à des pressions d'ordre commercial face auxquelles ils sont singulièrement désarmés.

La presse, est effectivement devenue une industrie, mais elle ne sera jamais un simple « produit ». Car sa fonction première doit rester d'informer le public, d'éclairer ses choix et d'être une sorte de médiateur entre lui et les pouvoirs. Ce public a le droit à la transparence (savoir qui s'adresse à lui), au pluralisme (il doit pouvoir opter pour différents titres, et ce n'est déjà plus le cas, par exemple dans certains départements français où un seul titre régional subsiste), il a aussi droit à la qualité. Or, si faire un journal est une activité, certes compliquée mais pas insurmontable, faire un journal de qualité est très coûteux et mériterait d'être mieux soutenu, via des aides directes et indirectes, tenant compte, par exemple, du nombre de journalistes employés et du rôle dévolu aux sociétés de rédacteurs au sein des entreprises. Tenant compte, aussi, de la possibilité réservée à ces sociétés de s'exprimer sur les contenus et les orientations des journaux auxquels ils collaborent. Des journalistes doivent pouvoir, non seulement rechercher l'information, mais aussi la contester. L'un et l'autre ne sont parfois plus possibles dans certaines entreprises aujourd'hui.

Une réflexion sur ces thèmes a débuté, il faudrait désormais qu'elle dépasse le stade des bonnes intentions et qu'elle renonce, par ailleurs, à une volonté « globalisante » qui ne fera que prolonger l'immobilisme : le Conseil de l'Europe, par exemple, a adopté un schéma des variables ayant, selon lui, un impact sur le pluralisme : évoquant la taille d'un marché, le nombre de médias présents sur ce marché, la structure de propriété des entreprises ou les liens de la production avec la structure de propriété, parmi d'autres choses encore, cette étude me semble tout aussi abstraite qu'inacceptable.

L'Etat démocratique doit évidemment protéger la liberté de la presse - laquelle est également assortie de devoirs, il faut le préciser - mais il doit, je pense, agir pour que la presse puisse remplir sa mission dans les meilleures conditions. Je ne m'attarderai pas sur l'aide à la presse, mécanisme ancien, en vigueur en Belgique comme en France, et dirais-je bien plus en France qu'en Belgique compte tenu des montants engagés (ils dépassent globalement plus d'un milliard d'euros par an).

Où l'Etat a échoué, c'est non pas à maintenir un système qui compte autant d'avantages que d'inconvénients, mais à faciliter l'accès des citoyens à l'information et à endiguer le phénomène des concentrations. En France, les lois de 1944 et 1986 n'ont, à cet égard, rien empêché. La Belgique a, elle, généralement laissé agir la loi du marché.

« Dire la vérité, même si ça coûte, surtout si ça coûte » : je trouve extraordinaire la formule d'Hubert Beuve Méry, le fondateur du Monde. J'aimerais croire que les phénomènes auxquels nous assistons ne menaceront pas davantage l'indépendance des titres et le pluralisme de l'offre au public.

A ce stade, je crois cependant utile de nuancer mon propos: le partage des mêmes rotatives par différents titres ou la publication par ces mêmes titres d'offres d'emplois identiques ne sont, dans mon esprit, pas du tout comparables à la publication d'informations semblables, plus ou moins « réécrites » ou au recours exclusif à des informations provenant d'agences de presse, par exemple pour l'information internationale.

J'ajouterai que si l'on s'est longtemps focalisé, et peut-être à juste titre, sur la diminution du nombre de titres disponibles en kiosque, en présentant ce phénomène comme le principal symptôme de la réduction du champ du pluralisme, cet élément a peut-être cessé d'être le plus fondamental.

Je ne pense pas davantage, à l'instar de ce qu'écrivait récemment Evelyne Lentzen, la présidente du CSA belge, qu'un actionnariat diversifié soit « une autre assurance tous risques » en matière d'indépendance et de pluralisme. Quand l'actionnariat familial du groupe Rossel s'est ouvert à M. Robert Hersant au début des années 1980, je crois qu'à l'époque la rédaction du journal « Le Soir » voyait son indépendance davantage menacée que garantie. Heureusement, la vigueur et la constance de l'opposition à cette intrusion, ainsi que la fermeté de l'actionnaire principal, ont donné tort aux plus pessimistes.

Pour revenir à la question du nombre de titres, il est désormais avéré que la diversité éditoriale n'est pas garantie par le nombre des acteurs indépendants. Ce nombre ne garantit pas non plus le renouvellement de l'offre et n'exclut pas, comme le relève encore Evelyne Lentzen, « le risque d'une influence de la structure de propriété sur le contenu ».

Je crois que certaines rédactions, et des organisations professionnelles souvent trop cantonnées à la défense d'intérêts corporatistes se sont trompées en soutenant que la juxtaposition de titres était le seul gage de l'indépendance et du pluralisme. Tous les journalistes, mais aussi les éditeurs et le monde politique, auraient dû poser plus tôt la question non pas du nombre mais de la qualité des médias, de leur positionnement, et de leur complémentarité.

On a, en Belgique, perdu beaucoup de temps, et peut-être d'argent, en vaines discussions et en soutiens à des projets malheureusement voués à l'échec pour finalement considérer que l'aire restreinte de diffusion pour les titres belges, et singulièrement les titres francophones, était une donnée fondamentale, lourde de conséquences. En définitive, tout le monde s'est rangé aux avis des éditeurs invoquant des ratios économiques et de nécessaires économies d'échelle pour développer des processus de concentration, puis soulignant la nécessité de trouver des contenus réputés plus novateurs, ce qui veut dire qu'ils pouvaient attirer plus facilement un public et des annonceurs publicitaires, notamment via divers suppléments « ciblés ».

Je ne suis pas certain que si, aujourd'hui, la Belgique francophone comptait davantage de titres, cette évolution aurait été endiguée. Je suis en revanche, à peu près sûr que ce glissement a conduit à des choix rédactionnels de plus en plus semblables, ne se traduisant pas nécessairement par une baisse de la qualité intrinsèque des journaux mais par une homogénéisation des choix rédactionnels et ce que j'appellerais, faute de mieux, une « dépolitisation » des contenus, censée répondre à une prétendue demande du public, alors que les attentes de ce dernier, très diverses il est vrai, sont sans doute aussi plus complexes que ne le pensent certains éditeurs.

En conclusion, le phénomène des concentrations, qu'il plaise ou déplaise, est désormais une réalité. Les tentatives de prises de contrôle de médias par de grands groupes industriels ou financiers, phénomène auquel on continue d'assister en France, ne menacent apparemment pas la Belgique où, dirais-je, ce travail est soit achevé, soit n'a pas commencé.

Je terminerai donc par une petite provocation : plusieurs titres francophones belges restent, en définitive, à l'aune des critères habituels, plutôt indépendants. Pourquoi, alors, cette indépendance n'a-t-elle pas convaincu le public ou, du moins, ne lui est pas apparue comme une condition suffisante pour ne pas fuir massivement la presse de qualité, en l'espace d'une dizaine d'années ?

Le public francophone – je mets de côté la presse néerlandophone, qui me semble engagée dans un processus très différent – veut-il vraiment d'une presse indépendante ou sa désaffection traduit-elle une autre forme de critique ?

Je laisse cette question à votre sagacité et vous remercie de votre attention et de votre patience...

Jean-Pierre Stroobants

Correspondant permanent à Bruxelles du journal Le Monde

Maître de conférence invité au département COMU de l'UCL